



Déclaration liminaire

de la FNEC FP FO au

CHSCT du 8 avril

Monsieur le Directeur académique

Une fois n'est pas coutume, à un CHSCT spécial Covid répond une entame tout aussi spéciale par cet extrait d'un article d'Olivier Chartrain :

« Commençons, le sujet s'y prête, par un peu de latin facile : « Errare humanum est, perseverare diabolicum. » Jean-Michel Blanquer ferait bien de méditer le vieux proverbe qui dit que toute erreur est humaine, mais que sa répétition indique au mieux la négligence, au pire une intention maligne. Car ce mardi 6 avril, un peu plus d'un an après la première fermeture des établissements scolaires, tout montre qu'en dépit des affirmations du ministre, l'éducation nationale n'était pas prête pour une nouvelle période d'école à distance et que le « démerdentiel » va encore rester la règle de base pour les personnels, les élèves et leur famille. »

Au-delà des dysfonctionnements informatiques du 6 avril, une réalité apparaît : depuis un an, rien ou presque n'a été fait pour préparer l'école à ce nouveau coup d'arrêt. Et renvoyer la responsabilité de ce chaos pour nombre d'enseignants et d'élèves à certaines entreprises n'exempte d'aucune façon le ministère de sa propre responsabilité. Une fois de plus, seules l'expérience et la bonne volonté des personnels permettront aux élèves de bénéficier d'une véritable continuité pédagogique.

Pourtant, dès le lendemain des annonces d'Emmanuel Macron, sans attendre les consignes ministérielles, les enseignants se sont organisés : réunions pour fixer des règles communes, recensement des équipements numériques des élèves, distribution de ressources et – déjà – de devoirs... Sages anticipations...

Difficile d'admettre que le télé-enseignement, qu'ont déjà subi les personnels et les élèves au printemps dernier, ne repose sur aucun texte réglementaire et ne peut être effectué que sur la base du volontariat. Et pourtant...

Difficile de comprendre que la modification du calendrier scolaire et la fusion des zones de vacances scolaires sont cette fois possibles malgré toutes les difficultés pour les parents de solutionner en toute hâte la garde de leurs enfants. Et pourtant...

Difficile de croire que l'annonce présidentielle était subite et irréfléchie.

Difficile de croire que, réunion interministérielle du vendredi 2 avril oblige, les consignes du protocole d'accueil des enfants des personnels prioritaires ont été portées à la connaissance des directeurs des écoles juste avant, ou juste après le départ des élèves ce même jour, jour de fermeture des établissements scolaires. Et pourtant...

Difficile d'imaginer les directeurs en train d'essayer de joindre les parents susceptibles de voir leur-s enfant-s accueilli-s, pour leur annoncer les modifications de ce nouveau protocole. Et pourtant...

Malgré tout, dans la plus grande précipitation et quoiqu'il leur en coûte, les personnels répondent présents et tiennent la barre, mais pour combien de temps ? Bel exemple Monsieur le Directeur académique, de conscience professionnelle, mais pour quelles reconnaissances ?

Voici pour terminer les dernières questions remontées :

Est-ce que les infirmières scolaires volontaires pour vacciner, en dehors de l'Education nationale, seront rémunérées pour un cumul d'activité ? Si oui, qui les rémunérera ? Qui fournira le matériel et les protections ?

Est-ce que les ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans sont toujours d'actualité pour les personnels « éducation nationale » ? Aucune information officielle n'a été transmise à ce jour.

Comment savoir quels sont les établissements ouverts dans le second degré pour accueillir les élèves des personnels prioritaires ?

Les assistants sociaux ne sont toujours pas équipés en téléphone et ordinateur portable. Quand le seront-ils ?

A la lecture de la nouvelle attestation de déplacement dérogatoire, il apparaît nécessaire de s'en munir pour se rendre sur son lieu d'exercice alors qu'elle est inutile pour toute promenade dans un rayon de 10 km. Qu'en est-il de notre justificatif de déplacement professionnel ? Est-il suffisant ?

Nous vous remercions de votre écoute